

*La théorie des marchés bifaces, illustrée en particulier en France par les travaux de Tirole et Rochet, permet de justifier sur le plan microéconomique les modèles d'affaires des intermédiaires que sont notamment les journaux gratuits ou les agences de notation. Mais, reposant sur un jeu de subventions croisées entre des services qui, pour être complémentaires, doivent nécessairement répondre à des besoins différents, elle ne doit pas servir à justifier la pratique de prix abusivement bas dont l'effet d'éviction qui peut être constaté s'exerce au détriment du consommateur final. Enfin, dans la mesure où elle est utilisée pour justifier des pratiques de marché dévoyées, elle contribue à brouiller l'échelle de valeur des biens et services et à déconnecter leur prix de vente unitaire de l'utilité économique qu'ils représentent.*